

Support aux clubs update IT – Octobre 2025

L'AFGOLF a pour objectif d'offrir aux clubs une aide et un support pour toute question ou demande relatives aux projets IT et de digitalisation.

Depuis notre dernière communication en mai, de nombreux développements ont eu lieu au sein de la Commission IT. Ce courrier a pour but de vous en informer de manière claire, synthétique et pragmatique. A savoir :

- 1. Etude PWC**
- 2. Préparation de la transition de la carte fédérale digitale**
- 3. Facturation électronique – Peppol**
- 4. API & Intégration**
- 5. Formations & webinaires**
- 6. Release Notes et évolution structurelle d'ISB**
- 7. Conclusions**

1. Etude PwC

Comme annoncé dans le courriel du 5 septembre dernier envoyé par IT Belgium, nous avons mené, en collaboration avec PwC, un travail d'analyse de l'outil i-Golf ainsi que des alternatives possibles.

Cet audit s'est déroulé en deux phases :

Phase 1: une enquête de satisfaction a été menée auprès des clubs, révélant un taux de satisfaction élevé (75 %). Ce résultat a été présenté lors de la dernière Assemblée Générale de novembre 2024.

Phase 2: une analyse du marché a été réalisée afin d'examiner des alternatives et prestataires éventuels. Cette dernière analyse n'a pas identifié de solutions adaptées au marché belge.

Sur cette base, **les fédérations et ISB ont décidé de poursuivre leur collaboration** dans le cadre d'une nouvelle structure contractuelle et de travailler ensemble à l'amélioration de l'outil. Les résultats seront présentés en temps utile.

2. Préparation de la transition vers la carte fédérale digitale

ISB, en collaboration avec plusieurs clubs pilotes, a réalisé une série de tests afin de s'assurer que la carte fédérale digitale, disponible dans l'application BEgolf et le QR code qui y est lié, puissent à terme remplir les mêmes fonctions que les cartes physiques actuellement utilisées.

Ces essais portent notamment sur la **compatibilité avec les systèmes existants de contrôle d'accès (parking, vestiaires, ...) ou de distribution de balles de practice**.

L'objectif est de garantir que la carte digitale puisse être reconnue par les infrastructures des clubs, quel que soit le fournisseur du matériel, et qu'elle assure une expérience fluide et équivalente pour les joueurs.

Ce travail, mené conjointement avec les fédérations, vise à **préparer une transition progressive et sans rupture entre les cartes physiques et les supports digitaux**.

3. Facturation électronique – Peppol

À partir du 1er janvier 2026, toutes les entreprises belges assujetties à la TVA devront émettre et recevoir leurs factures électroniques structurées via le réseau Peppol (Pan-European Public Procurement Online). L'objectif est d'uniformiser la facturation électronique au sein de l'Union européenne, de renforcer la traçabilité des échanges et de réduire les risques d'erreur ou de fraude à la TVA.

L'AFGOLF s'est mise en conformité avec le système Peppol pour ses propres échanges et facturations.

Afin de faciliter la transition vers la facturation électronique pour l'ensemble des clubs, **le logiciel i-Golf a été mis à jour pour rendre possible l'émission de factures électroniques conformes**. Concrètement, i-Golf pourra servir de canal technique de transmission vers le réseau Peppol pour les clubs qui le souhaitent. L'intégration permettra :

- la production automatique des factures au format structuré;
- et l'envoi sécurisé via le réseau Peppol.

Un courrier d'information a été envoyé par i-Golf, le 12 septembre, à l'ensemble des clubs. Celui-ci précisait :

- que l'obligation s'applique uniquement aux factures B2B, entre entreprises assujetties à la TVA ;
- que les factures adressées à des particuliers (B2C) ne sont pas concernées ;
- et qu'une configuration individuelle sera réalisée pour chaque club souhaitant passer par i-Golf.

Les clubs disposent de la liberté de choix :

- soit utiliser la connexion Peppol intégrée dans i-Golf ;
- soit continuer à travailler via leur propre logiciel comptable, à condition qu'il soit lui-même connecté au réseau Peppol.

La FRBG adressera prochainement une communication aux clubs détaillant **la procédure de facturation des cartes fédérales 2026**. Cette procédure précisera notamment les nouveautés administratives et comptables, dont la facturation électronique via Peppol, ainsi que les modalités pratiques de paiement et de commande des cartes.

4. API & Intégration

4.1. API

Les échanges entre la Commission IT et ISB se poursuivent concernant la **mise à disposition et la gestion des API** (Interfaces de Programmation d'Applications). Ces interfaces permettent aux clubs d'intégrer les données i-Golf dans leurs propres outils digitaux – par exemple pour la gestion des accès, la communication avec les membres ou encore l'automatisation de certains services.

Bien que les premiers développements aient été réalisés dès 2023 avec la création d'une API "Membres", celle-ci n'est **pas encore totalement disponible pour les clubs**. La Commission IT a donc demandé à ISB de présenter une offre claire et complète, incluant la description des données accessibles, les conditions d'utilisation et la tarification éventuelle.

L'objectif est de rendre ces API réellement exploitables par les clubs dans un cadre transparent, sécurisé et conforme au RGPD.

Les fédérations ont également insisté sur la **nécessité de disposer d'un cadre légal actualisé** précisant les responsabilités respectives :

- celles des clubs en tant qu'utilisateurs des données,
- celles d'ISB et des fédérations en tant que gestionnaires du système et du traitement des informations.

Contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment auprès des clubs belges, **les API ne sont pas encore totalement ouvertes à l'usage direct**, mais les travaux de normalisation sont en cours. Ce travail est plus long et plus complexe que prévu. **i-Golf a engagé un important travail de fond** portant sur l'analyse des flux de données, la mise en conformité RGPD et la création des passerelles sécurisées nécessaires à l'intégration des API. Cette préparation approfondie, plus exigeante qu'initialement estimée, vise à garantir la sécurité et la fiabilité du futur environnement d'échange.

4.2. Intégration

En parallèle, i-Golf travaille à la création d'une infrastructure technique d'intégration, appelée **ADW (Autonomous Data Warehouse)**. L'ADW peut être comparé à une zone tampon sécurisée : c'est un espace de stockage intermédiaire où les données sont regroupées, nettoyées et préparées avant d'être utilisées ou échangées avec d'autres systèmes.

Cette architecture permettra :

- de centraliser les flux d'informations issus d'i-Golf et des applications externes,
- de garantir la stabilité et la sécurité des échanges,
- et de soutenir les futures API, qui viendront puiser leurs données dans cet environnement structuré.

Autrement dit, les API et l'ADW sont deux volets complémentaires d'un même projet : les API offriront aux clubs un accès sécurisé à certaines données, tandis que l'ADW assurera la fiabilité et la performance de ces échanges.

Ce travail est complexe et nécessite une analyse technique approfondie, notamment pour garantir la conformité RGPD, la protection des données et la compatibilité avec les systèmes existants.

5. Webinaires et formations

5.1. Pour les clubs

Afin de soutenir les clubs dans la maîtrise des outils numériques, l'AFGOLF organise régulièrement des formations et webinaires.

5 webinaires sur les thèmes : statistiques, facturation et calendrier i-Tee sont prochainement organisés en collaboration avec i-Golf. Ces rendez-vous auront lieu de 10h à 11h aux dates suivantes :

- 17 octobre - Statistiques
- 29 octobre - Contrôles préalables et modification des tarifs
- 5 novembre - Générer et envoyer les appels à cotisations + modifications

- 12 novembre - Créer le calendrier 2026 dans i-Tee
- 19 novembre - Enregistrer les paiements, réconcilier, et modifications

Les inscriptions se font via la section "Formation" sur I-Golf. Les liens pour suivre les webinaires seront envoyés aux participants inscrits la veille.

Des formations en présentiel sur les modules « Gestion Membres » et « Compétitions » sont prévues début 2026. Elles seront destinées à tous les utilisateurs de la plateforme de gestion, autant les débutants que les expérimentés. L'objectif est **d'assurer une utilisation cohérente et efficace de la plateforme au sein de chaque club**, tout en renforçant l'autonomie des utilisateurs.

5.2. Pour les bénévoles des clubs

De plus en plus de clubs choisissent **d'impliquer leurs bénévoles dans la gestion quotidienne des compétitions** de sections (juniors, ladies, seniors, men, etc.), en leur donnant un accès limité et sécurisé à i-Golf. Cette délégation, lorsqu'elle est bien encadrée, constitue **un gain de temps considérable pour les secrétariats** et contribue à une gestion plus fluide de la vie sportive du club. Les bénévoles formés deviennent ainsi des relais précieux, capables d'assurer une continuité dans la gestion quotidienne tout en respectant la confidentialité des données et les règles d'accès.

Nous rappelons qu'il est **possible de créer des accès limités dans i-Golf**, permettant à ces utilisateurs de gérer uniquement les informations nécessaires à leurs missions (par exemple : encodage des résultats ou gestion des compétitions de leur section uniquement). Plus d'information sur la gestion des accès via : https://drive.google.com/file/d/1avJ-AwfbcnU0OpOHbdmv_y9ybX0VtQh2/view

Pour ce public cible, l'AFGolf organise une **formation spécifique sur la « Configuration et la gestion des compétitions » en février 2026**. Les modalités pratiques de la formation seront communiquées prochainement.

Nous vous recommandons d'identifier dès à présent les bénévoles susceptibles de bénéficier d'un accès restreint à i-Golf et de les encourager à participer à cette formation. Sans interférer dans l'organisation interne de chaque club, nous souhaitons simplement rappeler que **l'implication encadrée de bénévoles formés peut constituer un véritable soutien au fonctionnement quotidien et contribuer à une utilisation plus efficiente des outils digitaux**.

6. Release Notes et évolution structurelle d'ISB

6.1. Release Notes

Afin d'améliorer la transparence et la communication autour des développements, la Commission IT avait demandé à ISB de mettre en place un système de « **Release Notes** » dans i-Golf.

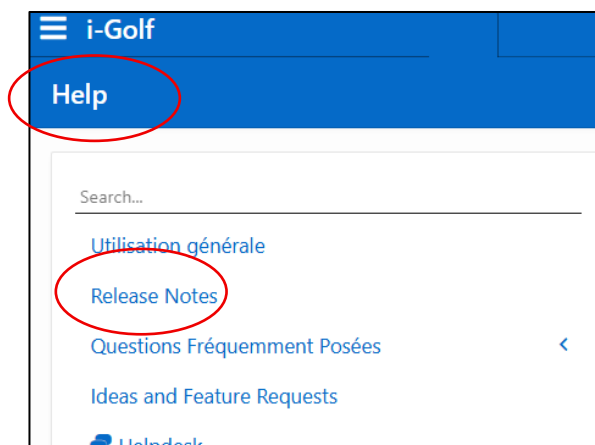
L'**objectif** était double :

- offrir une meilleure **visibilité sur les évolutions techniques et les corrections effectuées**,
- et **faciliter le suivi des projets** pour les clubs et les fédérations, tout en évitant la multiplication d'e-mails ou d'annonces isolées.

La Commission IT souhaitait que ces informations soient **accessibles directement depuis i-Golf**, dans un espace dédié, et qu'elles soient actualisées à chaque nouvelle livraison. ISB a donc récemment mis en place un système de « Release Notes » qui rassemble, de manière structurée et claire, toutes les modifications apportées à i-Golf : nouvelles fonctionnalités, corrections de bugs, ajustements techniques ou améliorations d'interface.

Les notes de mise à jour ne remplacent pas les manuels d'utilisation : elles constituent des **résumés synthétiques des changements récents**.

Vous avez reçu la première « Release Notes » le 1 août 2025. Le rythme de communication est trimestriel. Les « Release Notes » sont disponibles directement dans i-Golf sous le menu Help > Release Notes, ainsi que sur la page d'accueil du système.



Entre deux publications trimestrielles, les projets majeurs ou évolutions importantes feront également l'objet d'une communication complémentaire via la page d'accueil d'i-Golf.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les « Release Notes » dans i-Golf, afin de rester informés des nouveautés et de tirer pleinement parti des améliorations mises en place.

6.2. Evolution structurelle ISB

En parallèle, la structure d'ISB a évolué au cours de l'été afin de clarifier les rôles et responsabilités liés à la gestion technique et au développement du logiciel. Deux entités distinctes existent désormais :

- **ISB**, responsable de l'infrastructure et de l'hébergement,
- **i-Golf**, chargée du développement, de la maintenance et de l'évolution fonctionnelle de la plateforme.

Cette évolution s'accompagne d'une nouvelle identité visuelle pour i-Golf, traduisant la distinction entre les deux structures. Les équipes opérationnelles et les contacts habituels restent inchangés, et cette adaptation n'a aucune incidence sur l'utilisation quotidienne de la plateforme par les clubs.

7. Conclusions

L'année 2025 marque une étape importante pour la Commission IT, qui poursuit son **travail de coordination entre les fédérations et les partenaires techniques**. Les chantiers engagés – qu'il s'agisse de la mise en place des « Release Notes », de la facturation électronique ou des travaux sur les API et l'intégration – témoignent d'une **volonté commune de renforcer la cohérence et la stabilité de l'écosystème digital du golf belge**.

Certaines évolutions demandent plus de temps : leur analyse technique, leur cadre juridique et leur mise en œuvre doivent être rigoureux **pour garantir la sécurité, la conformité et la pérennité des outils**. Ce travail de fond est essentiel pour permettre aux clubs de bénéficier de solutions solides et durables.

Vous êtes intéressé de nous rencontrer, de discuter de vos besoins, d'appuyer une suggestion, d'expliquer un point de vue IT, **n'hésitez pas à prendre contact avec Marielle Deskeuvre par téléphone (0478 16 19 11) ou par email : marielle.deskeuvre@afgolf.be**.